

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Mise à jour Janvier 2021

Table des matières

1.	Contexte	5
1.1.	Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	5
1.2.	Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés ?	5
1.3.	Quel est le cadre législatif ?	6
1.3.1.	Un nouveau cadre légal depuis 2015 : loi TECV, loi NOTRe et planifications.	7
1.3.2.	La Loi « NOTRe »	8
2.	Présentation de la CoPLER	8
3.	Présentation du pôle « Déchets »	9
3.1.	Collecte :	9
3.1.1.	Collecte des Ordures ménagères	9
3.1.2.	Collecte des déchets recyclables :	9
3.1.3.	Extension des consignes de tri :	10
3.1.4.	Cas des dépôts sauvages :	11
3.2.	Les déchèteries :	11
4.	Estimation de la production des DMA	13
4.1.	Caractérisation des Déchets :	15
4.2.	Système de gestion des déchets de la CoPLER :	17
4.2.1.	Financement et coût du service :	17
5.	Situation socio-économique de la CoPLER :	18
5.1.	Pyramide des âges	19
5.2.	Les ménages :	19
5.3.	Densité de population :	19
5.4.	Indicateurs démographiques	19
5.5.	Logements :	20
5.5.1.	Catégories et types de logements	20
5.5.2.	Résidences principales selon le statut d'occupation	20
5.6.	EMPLOI :	21
5.6.1.	Population de 15 à 64 ans par type d'activité	21
5.6.2.	Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle	21
5.6.3.	Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans	22
5.6.4.	Emploi et activité	23
5.6.5.	Emplois selon le statut professionnel	23
5.6.6.	Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015	23
5.6.7.	Emplois selon le secteur d'activité	24
5.6.8.	Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015	24
5.6.9.	Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	25
5.6.10.	Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2016	25
5.6.11.	Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2015	26
5.6.12.	Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2015	26
5.6.13.	Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015	27
5.6.14.	Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015	27
5.7.	Les revenus - Salaire	28
5.7.1.	Ménages fiscaux de l'année 2015	28
5.7.2.	Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2015 (%)	29
5.7.3.	Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015	29

5.7.4.	Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2015	29
5.8.	TOURISME	30
5.8.1.	Logements	30
5.8.2.	Activités sportives et de loisirs :	30
5.8.3.	Patrimoine bâti:	30
5.8.4.	Sites d'exception	31
5.8.5.	Les manifestations.....	31
5.8.6.	Spectacles proposés par la CoPLER	31
6.	ACTIONS DE PREVENTION	31
6.1.	Être éco-exemplaire	32
6.2.	Sensibiliser.....	32
6.2.1.	Animation scolaire :.....	33
6.2.2.	Action de porte à porte :	33
6.2.3.	Animations ponctuelles.....	33
6.2.4.	Organisation d'évènement.....	33
6.2.5.	Kit d'accueil pour les nouveaux arrivants :.....	33
6.2.6.	Information des bénévoles des associations organisatrices de manifestations :	34
6.2.7.	Communication « non verbale »	34
6.3.	Utiliser les instruments économiques :.....	35
6.3.1.	La Redevance Spéciale.....	35
6.3.2.	La Taxe ou Redevance Incitative pour les ménages.....	36
6.4.	La Lutte contre le gaspillage alimentaire	36
6.5.	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	36
6.5.1.	Les composteurs « privés »	36
6.5.2.	Les composteurs « collectifs » :.....	36
6.5.3.	Les sites abandonnés :.....	37
6.6.	Augmenter la durée de vie des produits.....	37
6.6.1.	Espace « Emmaüs »	37
6.6.2.	Espace « Remploi-Réutilisation »	37
6.7.	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.....	37
6.7.1.	Avec des partenaires locaux :.....	37
6.7.2.	A l'initiative de la CoPLER :	38
6.8.	Réduire les déchets des entreprises.....	38
6.9.	Réduire les déchets du BTP	38
6.10.	Réduire les déchets marins	39

INTRODUCTION

Le PLPDMA sur le territoire de la COPLER a tout d'abord été envisagé dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI). Une délibération a été prise le 24 mai 2018 pour la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA. Un comité de pilotage, composé de techniciens et d'élus des deux collectivités, s'est réuni le 6 juillet 2018 pour définir les axes de travail.

L'état des lieux a été réalisé sur le territoire de la CoPLER mais n'a pas été achevé sur la CCVAI, en raison d'un manque de disponibilité du personnel. Le départ de deux techniciens du service Déchets de la CoPLER a conduit à la collectivité à laisser en attente son PLPDMA.

Une partie des actions initialement programmées dans le cadre de ce programme de prévention a cependant été mis en œuvre entre-temps : l'extension des consignes de tri et l'achat d'un broyeur de végétaux pour une mise à disposition aux usagers notamment.

Un changement d'équipe électorale et la volonté de mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets dès le début de ce nouveau mandat a conduit à remettre en œuvre ce PLPDMA et à en redéfinir les axes. Une délibération de projet d'adoption de ce PLPDMA a été prise par le conseil communautaire le 16/12/2020.

En raison des conditions sanitaires actuelles (épidémie de Covid19), le comité d'élaboration et de suivi sera restreint dans un premier temps (élus et techniciens de la collectivité) et la consultation publique se fera en ligne. Dès amélioration du contexte sanitaire, ce comité pourra être élargi à des acteurs plus variés.

1. Contexte

1.1. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits".

La prévention est également présentée comme **prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets** aussi bien au niveau européen que français selon l'article 4 de cette même Directive. Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 est issu de l'application de la directive-cadre sur les déchets de 2008, qui prévoit que chaque État membre de l'Union européenne élabore et mette en œuvre une planification nationale relative à la prévention des déchets.

Dans le code de l'environnement, l'article L. 541-1-1 reprend ces termes en précisant que ces mesures doivent concourir à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire
- Du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.
- Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :
 - La production (conception, fabrication et distribution) en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
 - La consommation en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
 - L'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.

1.2. Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Elaborer un Programme Local de Prévention des Déchets signifie :

- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).
- Etablir un état des lieux du territoire qui :
 - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;

- Rappelle les mesures de prévention menées ;
- Décrit les évolutions possibles des types et quantités de déchets.
- Définir des objectifs de réduction à atteindre.
- Définir les mesures et actions à mettre en oeuvre, dimensionnées (au niveau technique, moyens humains et financiers) et accompagnées d'objectifs.
- Elaborer un calendrier prévisionnel de mise en oeuvre.
- Définir des indicateurs de suivi.
- Formaliser le projet de PLPDMA et le présenter en CCES pour avis.
- Arrêter le projet de PLPDMA par l'exécutif.
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public.
- Recueillir les avis, les intégrer si nécessaire et adopter le PLPDMA.
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté.
- Suivre, manager régulièrement les actions du programme.
- Réunir au moins 1 fois par an la CCES afin de mesurer l'état d'avancement du programme et présenter un bilan.
- Mettre à disposition du grand public le bilan annuel.
- Le réviser de manière partielle ou totale au bout de 6 ans.

Un PLPDMA n'est plus limité dans le temps par une démarche contractuelle, mais « **PERMANENT, MODIFIABLE ET REVISABLE** ».

Il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA*).

Déchets des activités économiques

Déchets pris en charge par le service public

Déchets municipaux

Déchets des collectivités

Déchets des services publics

Déchets des voiries, foires et marchés

Déchets de l'assainissement

1.3. Quel est le cadre législatif ?

Le cadre législatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009.

A partir de 2012, les démarches territoriales de prévention des déchets sont passées d'un dispositif volontaire et contractuel à un cadre essentiellement légal.

Résultant de la Directive 2008/98/CE du 19/11/2008 relative aux déchets et de la Loi n° 2010-788 du 12/07/2010, l'obligation figure à l'Article L. 541-15-1 Code de l'Environnement : **les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre dite loi Grenelle II, parce qu'issue des concertations du Grenelle de l'Environnement, engagées en 2007.

La prévention des déchets s'intègre comme un volet prioritaire et essentiel de l'Economie Circulaire et cet élargissement se manifeste notamment via des stratégies « Zéro déchet ».

Certaines thématiques ont progressivement acquis une importance particulière au sein de la prévention des déchets, notamment :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire : face aux quantités dérangeantes de ce gaspillage (d'un point de vue social, environnemental ou économique) et suite au pacte national adopté en 2013, ce volet fait l'objet d'une prise en compte spécifique.

Soulignons que l'importance accordée, en aval, au tri, à la collecte et à la valorisation des biodéchets ne doit pas se faire au détriment de la hiérarchie admise : lutte contre le gaspillage alimentaire, ensuite compostages de proximité, enfin valorisation des biodéchets résiduels.

- La réduction des déchets du BTP : l'importance des flux en cause fait émerger cette thématique, clairement identifiée dans la législation.
- Les achats publics durables : le caractère nécessaire et profitable de l'exemplarité des administrations, mais aussi des résolutions officielles (second Plan National d'action pour les achats publics durables – PNAAPD 2015-2020) et réglementaires, font des achats responsables une préoccupation essentielle.
- La problématique des plastiques : l'Union européenne a adopté en janvier 2018 une « stratégie sur les matières plastiques » afin de transformer la manière dont les produits sont conçus, fabriqués, utilisés et recyclés dans l'UE. Dans le cadre de cette stratégie, l'Union européenne s'engage à :
 - Rendre le recyclage rentable pour les entreprises ;
 - Réduire les déchets plastiques ;
 - Eliminer le dépôt de déchets en mer ;
 - Stimuler les investissements et l'innovation ;
 - Encourager le changement à travers le monde ;
 - Par ailleurs la feuille de route pour une économie 100% circulaire traite également de ce thème avec notamment les objectifs affichés de :
 - Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025 ;
 - Porter au niveau européen l'interdiction de l'usage des plastiques fragmentables, les contenants en polystyrène expansé et les microbilles de plastique
 - Imposer d'ici 2020 l'installation de filtres de récupération des particules de plastiques sur les sites où celles-ci sont produites ou utilisées
 - Mobiliser les autres pays dans la lutte contre les déchets plastiques, en collaboration avec l'ONU.

1.3.1. Un nouveau cadre légal depuis 2015 : loi TECV, loi NOTRe et planifications.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « LTECV ») dans son chapitre relatif à la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, fixe certains objectifs :

- **Baisser de 10% la production de Déchet Ménagers et Assimilés (2010-2020) :** Production CoPLER 2010 : 480kg/hab ; objectif 2020 : 432 kg/hab. Production 2017 : 453kg/hab → il faut encore baisser de 4.6% pour arriver à l'objectif.
- **Valoriser 55% des Déchets Non Dangereux et Non Inertes (DNDNI) en masse :** En 2017, la CoPLER a valorisé 33% de ses DNDNI
- **Réduire de 30% la quantité de déchets en centre de stockage entre 2010 et 2020 :** Production CoPLER en 2010 : 247.6kg/hab ; objectif 2020 : 173.3 kg/hab. En 2017, 192.5kg/hab (-22%) ont été enfouis.
- Cette loi rend également obligatoire certaines actions pour les collectivités comme la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, la réduction de la consommation de papier de bureau et l'achat de papier recyclé. Elle a été complétée par la Loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui s'est concrétisé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020.

1.3.2. La Loi « NOTRe »

La Loi NOTRe du 7/08/2015 a regroupé sous un seul et même Plan (PRPGD) l'ensemble des catégories de déchets (non dangereux, dangereux, du bâtiment et des travaux publics), en le confiant aux régions.

La Région Auvergne Rhône Alpes a engagé en janvier 2017 l'élaboration de ce Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets. Le projet de Plan a été présenté pour avis en Commission le 17 mai 2018 et cette réunion marque le début des procédures de consultation sur le projet de plan, qui s'étaleront sur une année.

Les orientations et objectifs du PLPDMA de la CoPLER s'inscriront dans ceux du Plan Régional AuRa. La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets, dont deux échelons de planifications coordonnées au-dessus du PLPDMA :

- Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets (DMA, DAE, DD, DBTP) ;
- Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

Enfin, après cinq mois de concertation, l'Etat a retenu 50 mesures pour transformer l'économie linéaire actuelle en boucle vertueuse et dispose désormais de sa première **feuille de route de l'économie circulaire**, « un plan de bataille anti-déchets et anti-gaspillage » selon les termes utilisés par le Premier Ministre

L'objectif explicite est notamment :

- de diviser par deux les déchets ménagers mis en décharge d'ici à 2025
- de réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 et de tendre vers "100% de plastique recyclé sur tout le territoire".

la lutte contre l'obsolescence programmée : le gouvernement promet ainsi de rendre plus transparente la possibilité de réparer tout produit électronique, par l'affichage obligatoire à partir de 2020 d'un "logo simple et lisible"

2. Présentation de la CoPLER

La CoPLER regroupe 16 communes (13 798 habitants) dont 5 comptent plus de 1000 habitants et sont qualifiées de bourgs-centres, car elles assurent un maillage fonctionnel du territoire. La population est rurale et le taux d'habitat collectif est de 2%.



3. Présentation du pôle « Déchets »

Le service, géré en régie, compte 21 agents dont 1 responsable, 1 chargée de communication et assistante administrative, 7 encadrants techniques (dont 3 gardiens de déchetterie et 4 chauffeurs rippeurs) et 2 agents de déchetterie. Le service fonctionne en Atelier Chantier d'Insertion, ce qui permet d'en limiter le coût tout en ajoutant une dimension sociale à sa mission environnementale. Le pôle « Déchets » emploie donc également 10 personnes en insertion (ripeurs ou assistants de déchetterie), avec un contrat de 26h hebdomadaires.

La collecte des ordures ménagères s'effectue avec 3 véhicules équipés d'une cabine basse, classée « norme euro 5 » pour une meilleure sécurité des agents

3.1. Collecte :

3.1.1. Collecte des Ordures ménagères

Les déchets ménagers résiduels sont collectés du lundi au vendredi. Suivant la configuration et l'accessibilité, 2 types de collectes sont proposés : en porte à porte et en points de regroupement. Cette solution n'est adoptée que lorsque l'accès par les véhicules de collecte n'est pas possible (habitat isolé) ou en raison d'une problématique de stockage des bacs sur la voie publique (centres-bourgs).

Les tournées de collecte ont lieu du lundi au vendredi, une semaine sur deux dans chaque commune. Lorsqu'un jour est férié, la collecte est effectuée le lendemain (ou le lundi si le vendredi est férié).

Les déchets ménagers sont ensuite apportés au centre d'enfouissement technique de Mably où ils seront déposés (quai de transfert), puis, un dernier voyage permettra de les enfouir à Cusset (03-allier). Une partie est aussi brûlée dans une unité de valorisation énergétique à Bayet (03).

Ainsi, du territoire de la CoPLER à leur destination finale, les déchets parcourent 83kms en moyenne.

3.1.2. Collecte des déchets recyclables :

La collecte sélective est effectuée sur 3 flux : Emballages – Papiers – Verre.

Il est demandé à tout producteur de déchets du territoire de trier les déchets recyclables dans les 51 points d'apports volontaires (PAV) répartis sur le territoire.

Depuis début 2020, la collecte des emballages se fait également en porte à porte (ou point de regroupement) de la même manière et sur le même calendrier que les ordures ménagères.

Ce mode de collecte semble en effet plus adopté à l'extension des consignes de tri, plus contraignantes pour les habitants. Il cohabite avec les PAV, toujours utilisés par une partie de la population.

La collecte des PAV est effectuée par l'entreprise DUBUIS :

La collecte des Emballages est réalisée 2 fois /semaine, les lundis et vendredis. Ils sont ensuite transportés au centre de tri où ils seront séparés suivant leur nature et envoyés dans les différentes usines de recyclages en France ou Europe limitrophe.

La collecte des Verres est réalisée 1 fois par mois en moyenne. Le verre est ensuite transporté dans les usines de traitement et de recyclage du verre situées à Andrézieux Bouthéon et St Romain le Puy respectivement.

La collecte des papiers est réalisée 1 fois tous les 10 jours. Le papier est ensuite recyclé dans l'usine PAPEREC dans les Vosges (88).

L'entreprise effectue un suivi du remplissage de chaque colonne. Celui-ci est envoyé au pôle « Déchet » de la CoPLER. Cet outil permet de réajuster les emplacements et le nombre de conteneurs sur le territoire afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Les consignes de tri appliquées sont les suivantes :

CONSIGNES POUR LE VERRE
Bouteilles, bocaux, pots, flacons

CONSIGNES POUR LE PAPIER
Papiers, journaux et magazines

Les contenants en verre, sont à déposer sans couvercle

CONSIGNES POUR LES EMBALLAGES

Emballages plastique
Bouteilles, bidons et flacons

Emballages cartonnés
boîtes, briques alimentaires

Emballages métalliques
boîtes, flacons, bouteilles

NOUVEAU
dès le 1er janvier 2020
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Pots de yaourt, barquettes en polystyrène, tubes, sacs, sachets et films

Petits emballages métalliques

Les emballages plastiques, métal, cartonnettes, sont à déposer en vrac et vidés.

Point d'apport volontaire (PAV)

Point d'apport volontaire (PAV) emballages

Bac emballages

Ce bac est collecté une fois tous les 15 jours

3.1.3. Extension des consignes de tri :

La loi impose l'extension et l'harmonisation des consignes de tri pour tout le territoire national au plus tard pour 2022, mais la CoPLER l'a mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2021.

Des bacs à couvercle jaune ont été distribués à tous ses habitants, aux dimensions adaptées à la taille du foyer. Une campagne de communication conséquente a été menée (courriers, affiches, encarts presse, spots radios, site internet et réseaux sociaux) pour que les habitants adoptent ces nouvelles consignes.

Les emballages recyclables sont collectés par l'entreprise DUBUIS et emmenés par la suite au centre de tri Paprec à Chassieu (69).

3.1.4. Cas des dépôts sauvages :

Lorsqu'un dépôt sauvage est constaté sur le territoire par les équipes de collecte et/ ou les cantonniers, une procédure est mise en place :

Si des coordonnées sont trouvées : Les équipes de ramassage prennent plusieurs photos :

-une remplaçant le dépôt dans son contexte

-une autre plus précise incluant le document avec les coordonnées trouvées sur place.

Les photos et le document sont ensuite envoyés à la gendarmerie nationale en indiquant la date et le lieu du dépôt.

Le dépôt en lui-même est collecté lorsqu'il s'agit d'ordures ménagères, sinon, il est regroupé proprement pour que les cantonniers puissent les récupérer et les apporter à la déchèterie, où ils seront triés.

Il est demandé aux cantonniers d'établir la même procédure lorsqu'il trouve un dépôt sauvage sur leur commune et en particulier autour des points-tri.

Les déchèteries :

Deux déchèteries, gérées en régie, sont à la disposition des habitants et des professionnels du territoire :

Déchèterie de Matard
LD Matard
42 540 Croizet sur Gand
04 77 63 21 13

HORAIRES

Du mardi au vendredi :
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à **17h30**
Le samedi :
de 9h00 à **17h30 sans interruption**

Fréquentation 2020 : environ **20 000 visites**

Déchèterie de Régnay
LD Billard, route de Roanne
42 630 Régnay
04 77 63 06 68

HORAIRES

Du mardi au vendredi : de 09h00 à 12h30
Le Samedi : de 9h00 à **17h30 sans interruption**

Fréquentation 2020 : environ **10 000 visites.**

Les mêmes types de déchets sont acceptés dans les 2 déchèteries, à savoir :



Les déchets suivants sont refusés :



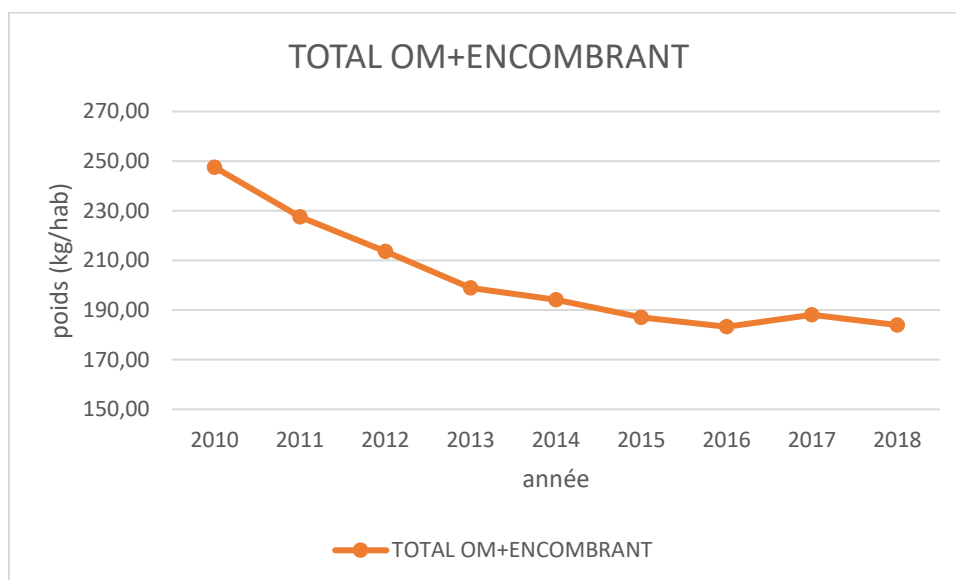
Espace « Emmaüs » : Chaque déchèterie dispose d'un espace dans lequel les usagers peuvent déposer les objets encore en état de fonctionnement mais dont ils n'ont plus l'utilité. L'association Emmaüs récupère chaque semaine les dépôts.

Cas particuliers des Textiles :

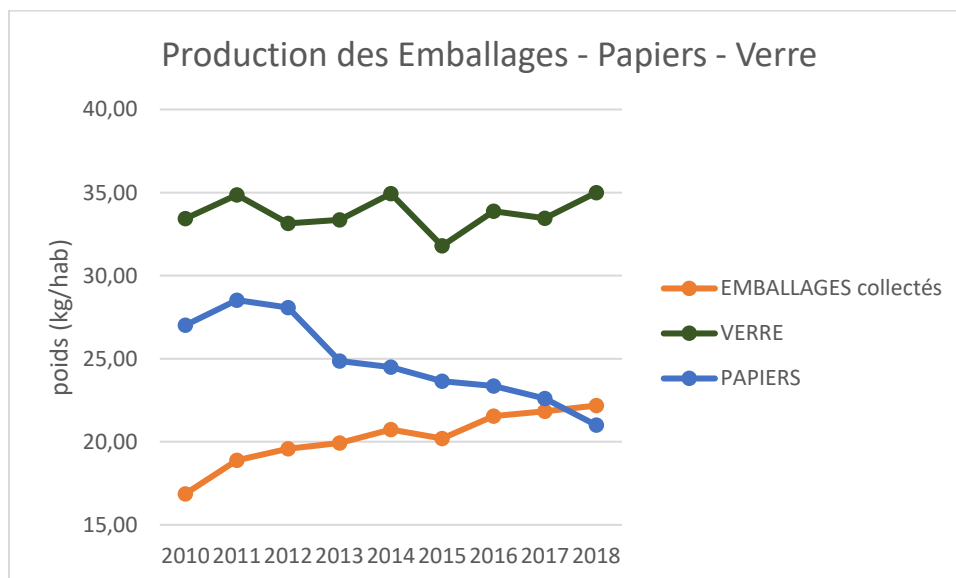
La CoPLER est conventionnée avec l'entreprise « Le Relais » pour la mise en place de conteneur « Textiles » sur le territoire. Ainsi, chaque commune est dotée d'au moins une borne dans laquelle il est possible de déposer les vêtements et sous-vêtements, chaussures, linge de maison et maroquinerie. C'est pourquoi les déchets « textiles » sont refusés en déchèterie.

4. Estimation de la production des DMA

Par nature du déchet



Depuis 2010, une baisse globale de la production des ordures ménagères et encombrants est remarquée. Néanmoins, en 2017, pour la première fois depuis 10 ans, une hausse des déchets non recyclables est constatée. C'est pourquoi il est aujourd'hui très important de travailler sur la prévention/ réduction des déchets. Dès que cela est techniquement possible, de nouvelles filières sont mises en place en déchèterie. Ainsi, la récupération d'éléments en déchèteries pour Emmaüs a permis de récupérer/ valoriser **plus de 49 tonnes d'objets** en 2017.



Depuis 2010, une baisse globale des flux « Verre » et « Papiers » est constatée.

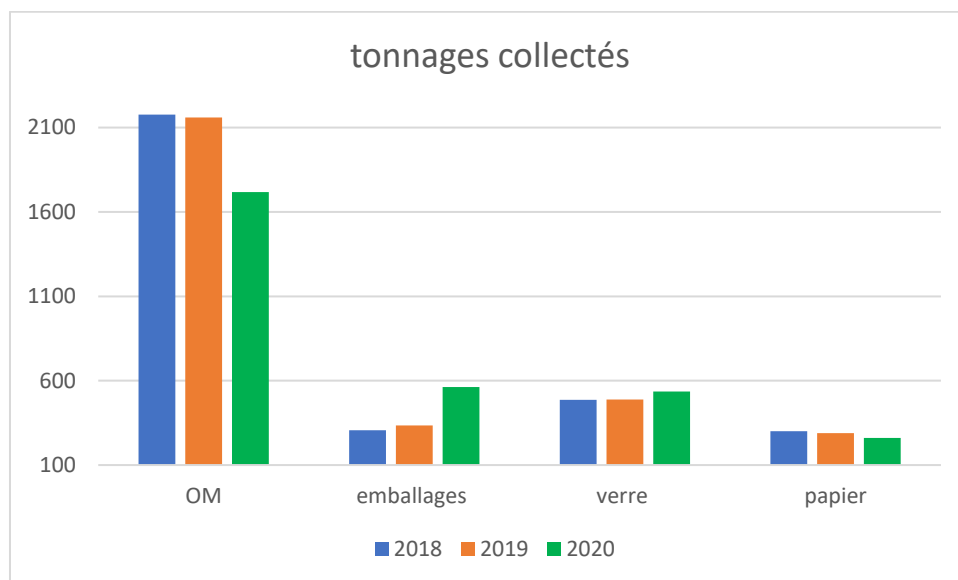
Cette tendance, pour le « Papier » est aussi remarquée sur les territoires voisins. Les usages de plus en plus courants des services dématérialisés sont peut-être un élément de réponse pour constater cette baisse

L'augmentation du verre est plus inquiétante, puisque, lors des contrôles effectués par les équipes chauffeurs-ripeurs, beaucoup de canettes, bouteilles et pots en verre sont encore présents dans les

sacs d'ordures ménagères. Ce constat est global et général, que l'on soit en bourg ou dans la campagne.

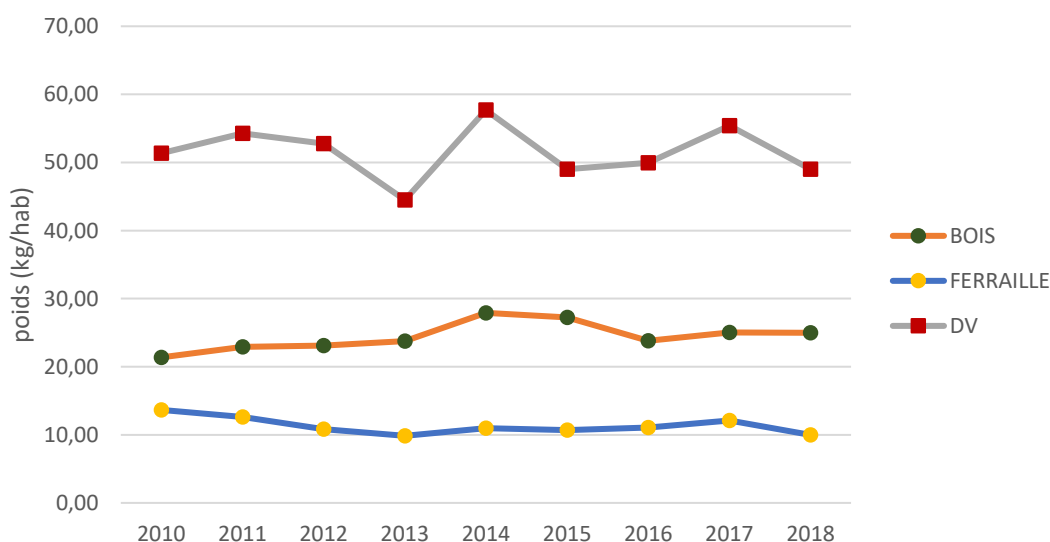
La CoPLER a acheté plusieurs conteneurs à verre afin d'optimiser la collecte du verre, qui seront rajoutés en complément des existants sur certaines communes.

Evolution sur les 3 dernières années :



On peut observer que le changement de mode de collecte (emballages en porte à porte et ordures ménagères collectés une semaine sur deux) a permis une baisse importante des ordures ménagères (20%). Dans le même temps, les collectes d'emballages recyclables ont progressé de manière importante (70%).

Déchets apportés en déchèteries (2010-2018) par habitant

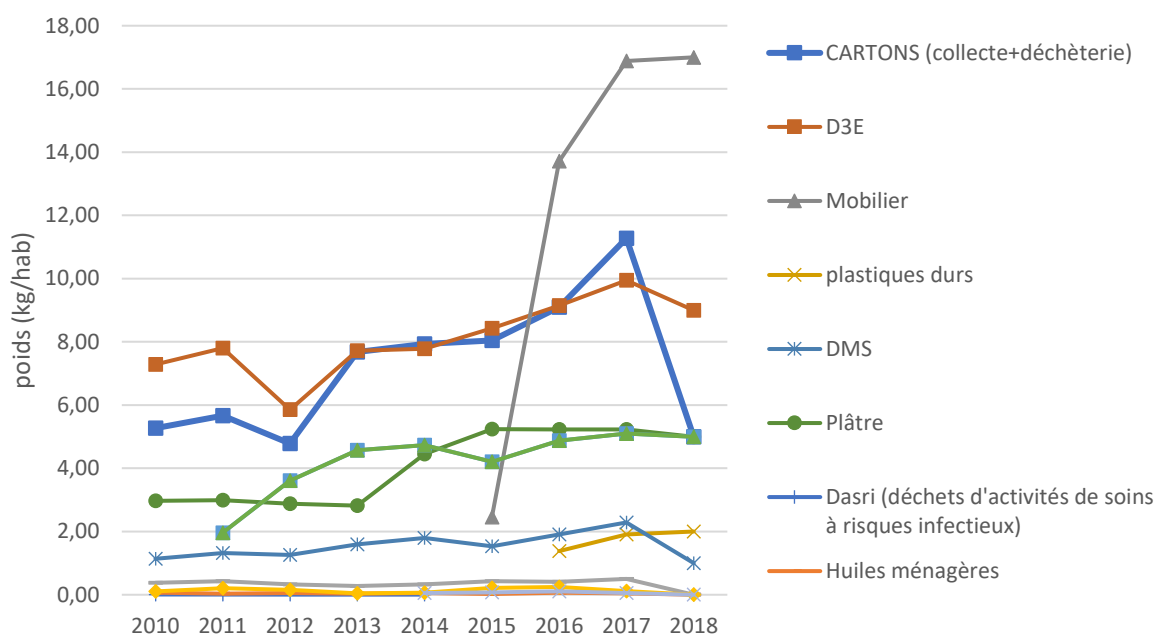


Les déchets verts (DV) : la baisse constatée en 2013, peut-être expliquée par la fermeture de la déchèterie de Matard pour travaux de mise aux normes. Ces derniers, ont permis la création d'une

plateforme des déchets verts. Ainsi, un espace bien plus important et accessible en voiture + remorque peut accueillir les déchets verts des usagers.

Sur un territoire rural, comme la CoPLER, il ne devrait pas y avoir autant de DV apportés en déchèterie. En effet, ils peuvent être facilement valorisés sur place par le compostage ou le broyage. Ils sont ensuite utilisés en amendement en paillage aux pieds des massifs.

Déchets apportés en déchèteries (2010-2018) par habitant



Evolution de la collecte et des filières des déchèteries depuis 2010:

2013 : Une collecte des cartons est proposée aux entreprises et artisans du territoire soumis à la Redevance Spéciale et mise en place de 4 conteneurs « cartons » sur les communes les plus éloignées des déchèteries. C'est très certainement l'explication du pic « cartons » constaté entre 2012 et 2013.

2014 : Arrêt de la collecte des DASRI ; précision des consignes de tri du plâtre.

2015 : Nouvelle filière : Ameublement

2016 : Nouvelles filières : Plastique durs et pneumatique

2017 : Aménagement de l'espace Récupération-Réemploi

2018 : Nouvelle filière : portes et fenêtres

Remarque : plus de filières sont ouvertes en déchèterie, plus la production de déchets augmente

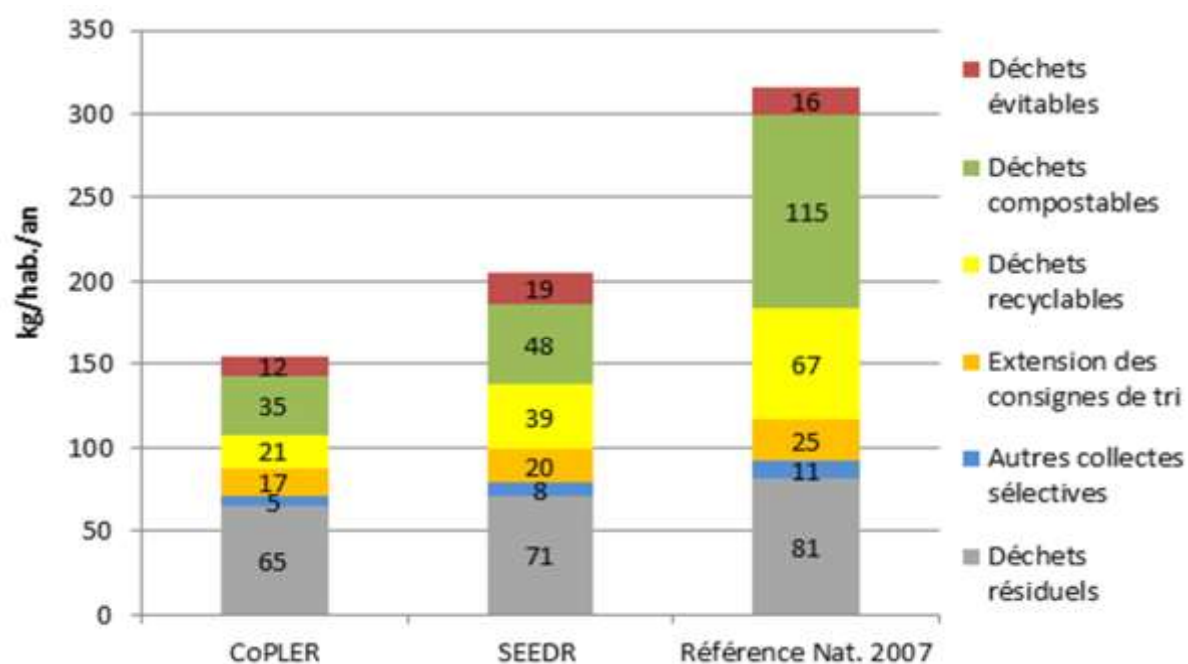
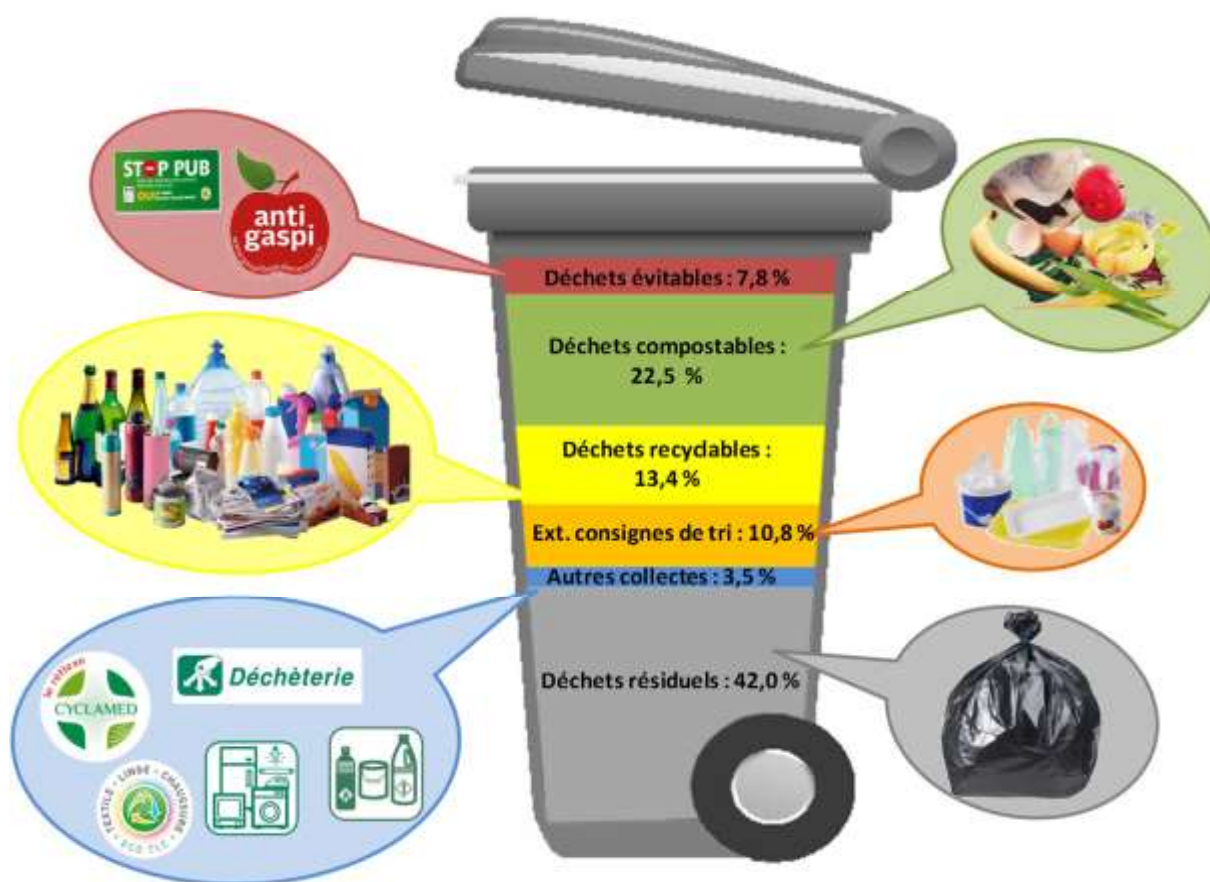
positif : plus de déchets sont recyclés

négatif : plus de déchets sont produits

4.1. Caractérisation des Déchets :

Une caractérisation des Ordures Ménagères du territoire du SEEDR a été effectuée en 2016 par un bureau d'étude spécialisé.

Ainsi, par la mise en place d'actions de prévention, l'ouverture de nouvelles filières et l'extension des consignes de tri, une baisse potentielle de 58% de la production de déchets est théoriquement possible.



Figures 1 et 2 : Gisement d'évitement et de détournement de la CoPLER en pourcentage et en Kg/hab

Source : Z:\Brynhild\Public\Dechets CoPLER\Seedr\caract OM 2016\Rapport Caractérisation -copler-2016.pdf

4.2. Système de gestion des déchets de la CoPLER :

4.2.1. Financement et coût du service :

Financement du service :

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la Redevance Spéciale (RS) des entreprises, mais aussi par la reprise des matériaux issus des déchèteries.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la CoPLER a délégué la compétence « Traitement » au Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais. Le SEEDR gère l'ensemble des contrats existants des collectivités du roannais : l'enfouissement des ordures ménagères et des encombrants, mais également les contrats de valorisation des déchets issus du tri sélectif ainsi que des déchèteries.

La CoPLER a instauré une redevance spéciale en janvier 2004, pour gérer les déchets des entreprises sur son territoire. En 2013, la collectivité a développé le service de collecte en proposant une collecte « gratuite » et mensuelle des cartons aux professionnels.

Coût du service :

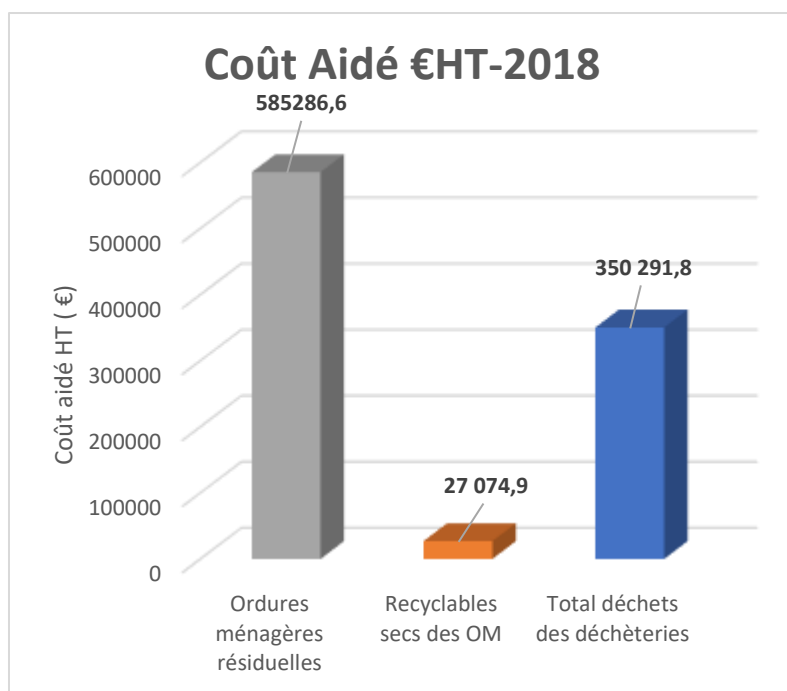
En 2018, le service déchets a un coût de gestion s'élevant à **1 359 665,5 € HT**.

Ce coût est réparti suivant la nature et/ou la provenance du déchet :

- ✓ Ordures Ménagères Résiduelles : **658 661,80 € HT**
- ✓ Recyclables secs des ordures ménagères hors sec (emballage – Papier – Verre) : **260 900.30 € HT**
- ✓ Déchets des déchèteries : **440 103,40 € HT**

Les conventions signées avec les éco-organismes (eco-emballage, eco-folio, Eco-système, Eco-TLC...) et les ventes des matériaux récupérés en déchèteries permettent de diminuer le coût de gestion. En 2017, cela a représenté **397 012.20 € HT**.

En 2017, le coût moyen du service restant à la charge de la collectivité est de **962 653,30 € HT** répartie de la façon suivante :



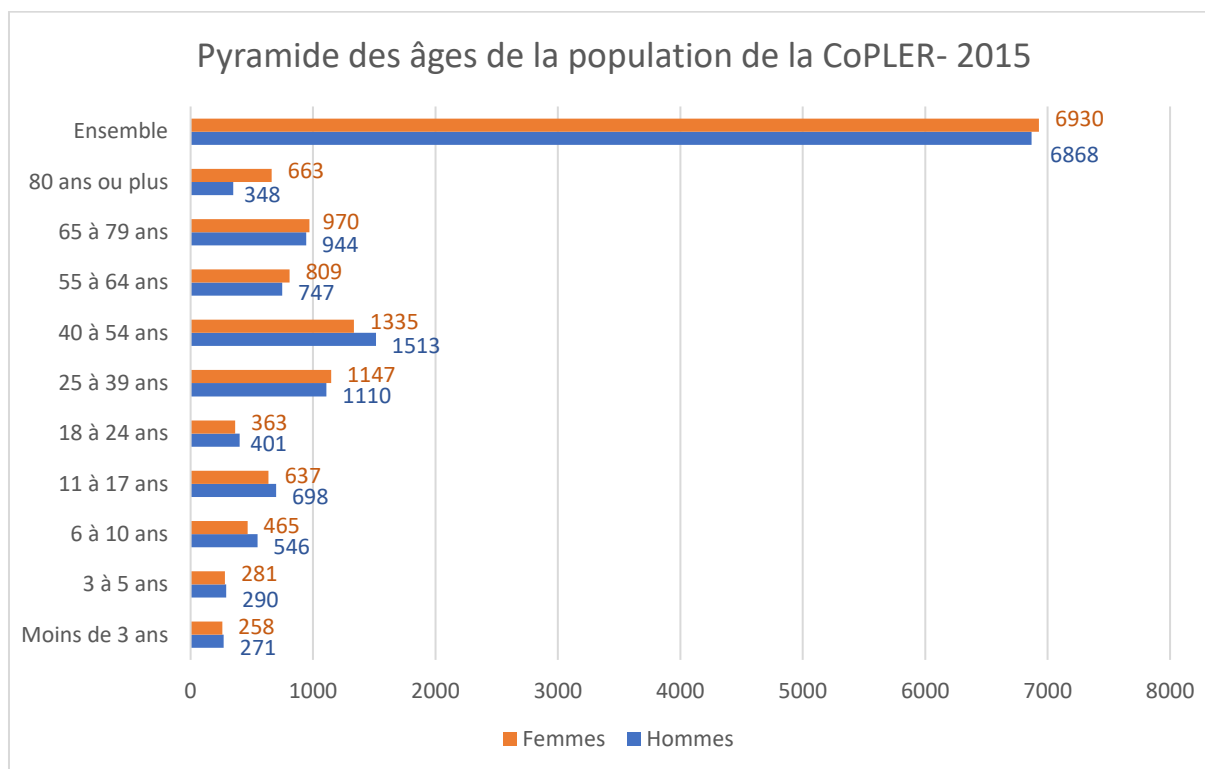
Le coût moyen de la gestion des ordures ménagères par habitant en 2018 est de **69.81 € HT**.

Flux des déchets	Coût HT (€/habitant)
Ordures Ménagères Résiduelles	42.45
Recyclables secs des ordures ménagères	1.96
Déchets des déchèteries	25.40
TOTAL	69.81

5. Situation socio-économique de la CoPLER :

Les données de cette partie sont issues des différents Recensement Publics 2010 et 2015 et publiées respectivement en 2012 et 2017.

5.1. Pyramide des âges



5.2. Les ménages :

Au dernier recensement de 2015, le territoire de la CoPLER compte 5467 ménages.
La taille moyenne d'un ménage sur le territoire est de : 2,4 personnes

5.3. Densité de population :

La densité de population est de 55 pers/km²

5.4. Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,9	-0,0	-0,1	-0,2	1,1	0,8
<i>due au solde naturel en %</i>	0,0	-0,3	-0,3	-0,3	0,0	0,0
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-0,9	0,2	0,1	0,1	1,1	0,8
Taux de natalité (‰)	14,5	12,4	12,0	11,1	12,3	12,5
Taux de mortalité (‰)	14,1	15,0	14,6	13,7	12,2	12,3

5.5. Logements :

5.5.1. Catégories et types de logements

	2015	%
Ensemble	6 659	100,0
Résidences principales	5 479	82,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	401	6,0
Logements vacants	779	11,7
<i>Maisons</i>	<i>5 710</i>	<i>85,7</i>
<i>Appartements</i>	<i>928</i>	<i>13,9</i>

Il y a donc potentiellement près de 4000 jardins privés dans lesquels il est possible de composter les biodéchets (les maisons de village ne disposant souvent d'aucun espace extérieur).

5.5.2. Résidences principales selon le statut d'occupation

	2015			
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	5 479	100,0	13 267	18,2
Propriétaire	4 069	74,3	10 328	21,5
Locataire	1 319	24,1	2 780	8,1
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>204</i>	<i>3,7</i>	<i>506</i>	<i>7,1</i>
Logé gratuitement	91	1,7	159	15,6

• Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

La CoPLER est un territoire à dominante résidentielle.

Etablissement scolaire :

La collectivité compte, sur son territoire, 16 écoles, dont 3 privées (Notre Dame à St Symphorien de Lay, Notre Dame de la Voisinée à Fourneaux et St Joseph à Neulise) et 3 avec un fonctionnement en RPI (Lay-Neaux ; Machézal-Chirassimont ; St Priest la Roche et Vendranges)

Le collège de régnny, accueille les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Aucun lycée n'est présent sur le territoire.

5.6. EMPLOI :

5.6.1. Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2015	2015 (%)
Ensemble	7 991	100
Actifs en %	6201	77.6
Actifs ayant un emploi en %	5610	70.2
Chômeurs en %	591	7.4
Inactifs en %	1790	22.4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	971	8.4
Retraités ou préretraités en %	631	7.9
Autres inactifs en %	487	6.1

- Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Si l'on considère l'ensemble des individus ayant 15 ans ou plus au sein de la CoPLER, il ressort que 19.3% d'entre eux occupent un emploi à temps partiel, dont 46.1% de femmes.

Source : Diagnostic « PLUI » de la CoPLER – Epures-2016

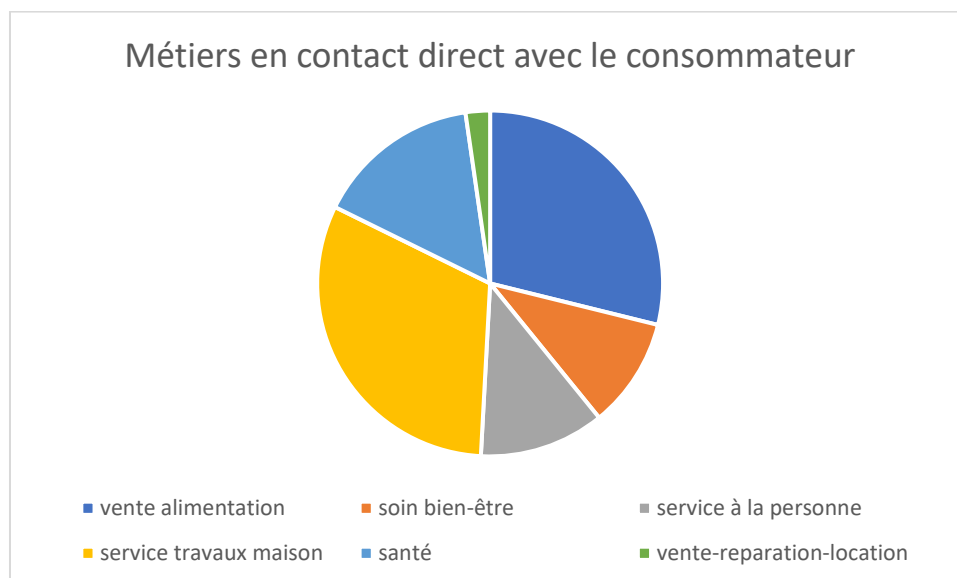
5.6.2. Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2015	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	6 129	5 468
dont		
<i>Agriculteurs exploitants</i>	311	311
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	529	509
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	379	359
<i>Professions intermédiaires</i>	1 455	1 372
<i>Employés</i>	1 591	1 403
<i>Ouvriers</i>	1 797	1 515

Chaque catégorie socio-professionnelle est productrice de déchets spécifique. Des actions adaptées pourront être proposées afin de réduire leur production de déchets. Les Chambres de Commerce et de l'Industries nationales ont souvent travaillé sur ces questions et certaines ont produit des fiches

actions par métier : <https://www.cma92.fr/fr/gerer-developper-son-entreprise/environnement-accessibilite/prevention-des-dechets.html>

Bien que les secteurs suivants ne soient pas ceux qui emploient le plus, ils sont en contact direct avec le consommateur, qui, généralement habite sur le territoire. Ainsi, travailler avec eux en proposant des actions de réduction, permettraient, par effet « boule de neige » de toucher aussi le consommateur.



Source : Mobiguide de la CoPLER

5.6.3. Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2015
Nombre de chômeurs	595
Taux de chômage en %	9,6
Taux de chômage des hommes en %	8,8
Taux de chômage des femmes en %	10,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,9

• Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Le taux de chômage, très bas en 2008, est reparti à la hausse en 2009 avant de diminuer de nouveau. Le chômage des jeunes est particulièrement élevé par rapport aux autres catégories d'âges.

Plusieurs dispositifs d'action ont été mis en place dans le secteur « Loire centre » pour accélérer le retour à l'emploi : Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Missions Locales, ...

Le Conseil Départemental aide l'insertion des bénéficiaires du RSA en proposant aux entreprises un accompagnement personnalisé pour répondre à leurs besoins (ressources humaines et suivi de l'intégration).

Le chômage touche en majorité les jeunes de 15 à 24 ans et les femmes.

5.6.4. Emploi et activité

	2015
Nombre d'emplois dans la zone	3 611
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	5 649
Indicateur de concentration d'emploi	63,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,2

- L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
- Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

La CoPLER présente un gain d'emploi régulier depuis 1999, et plus particulièrement entre 2007 et 2012. Il semblerait donc que la crise économique ait moins impacté le territoire que les autres territoires du département.

Ce tableau indique que plus de 2000 personnes vont travailler en dehors du territoire. Ainsi, elles doivent emprunter des moyens de transport pour se rendre sur le lieu de travail.

5.6.5. Emplois selon le statut professionnel

	2015	%
Ensemble	3 611	100,0
Salariés	2 759	76,4
<i>dont femmes</i>	<i>1 561</i>	<i>43,2</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>668</i>	<i>18,5</i>
Non-salariés	852	23,6
<i>dont femmes</i>	<i>287</i>	<i>7,9</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>62</i>	<i>1,7</i>

- Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales lieu de travail.

5.6.6. Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Nombre	%
Ensemble	3 490	100,0
Agriculteurs exploitants	299	8,6
Artisans, commerçants, chefs entreprise	362	10,4

Cadres et professions intellectuelles supérieures	219	6,3
Professions intermédiaires	616	17,7
Employés	835	23,9
Ouvriers	1 158	33,2

- Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2017.

5.6.7. Emplois selon le secteur d'activité

	Nombre	%	dont femmes		dont salariés	
			%	Nb		
Ensemble	3 490	100,0	50,1	1749	78,8	2750
Agriculture	377	10,8	32,2	121	19,4	73
Industrie	957	27,4	36,4	348	91,2	873
Construction	289	8,3	12	35	71,6	207
Commerce, transports, services divers	929	26,6	51,3	477	76,5	711
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	939	26,9	81,8	768	94,4	886

- Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires lieu de travail.

- Il y a donc potentiellement 2607 (74%) des actifs du territoire qui ont travaillé à 35h et ont donc potentiellement des « heures de bureau »

Les communes de St Symphorien de Lay, Neulise, Saint Just la Pendue, Régnny et Neaux concentrent 96% des emplois salariés privés et 83% des établissements du commerce de détails de la communauté de communes.

Néanmoins, toutes les communes recensent des emplois.

Bien que le secteur agricole ne soit pas le premier bassin de l'emploi de la CoPLER, les espaces agricoles occupent 18787 ha soit 74% du territoire de la CoPLER.

Néanmoins, une certaine baisse de cette surface agricole est constatée entre 2005 et 2015. Cette réduction s'est faite au profit d'une augmentation de la surface résidentielle et économique.

5.6.8. Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2 983	100	2 664	100
Salariés	2 346	78,6	2 332	87,6
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2 022	67,8	1 966	73,8

Contrats à durée déterminée	162	5,4	238	8,9
Intérim	70	2,4	36	1,3
Emplois aidés	18	0,6	57	2,1
Apprentissage - Stage	74	2,5	36	1,3
Non-Salariés	638	21,4	331	12,4
Indépendants	373	12,5	210	7,9
Employeurs	261	8,7	88	3,3
Aides familiaux	4	0,1	33	1,3

- Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

5.6.9. Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2015	%
Ensemble	5 647	100
Travaillent :		
dans la commune de résidence	1 432	25,4
dans une commune autre que la commune de résidence	4 215	74,6

Mobilité : développement du vélo pour ceux qui habitent et travaillent dans la même commune et/ou co-voiturage pour ceux qui ne travaillent pas dans la même commune que celle où ils résident.

5.6.10. Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2016

	Entreprises créées		Dont individuelles entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%
Tous secteurs	70	100,0	48	68,6
Industrie	3	4,3	3	100,0
Construction	16	22,9	10	62,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	22	31,4	13	59,1
Services aux entreprises	13	18,6	6	46,2
Services aux particuliers	16	22,9	16	100,0

5.6.11. Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Nombre	%
Ensemble	669	100,0
Industrie	85	12,7
Construction	126	18,8
Commerce, transport, hébergement et restauration	196	29,3
Services aux entreprises	133	19,9
Services aux particuliers	129	19,3

Grosse part des entreprises dans le commerce, transport, hébergement et restauration : Travailler avec le tourisme ?

Puis, viennent les entreprises de services : enquêter sur quantité/qualité des déchets produit par secteur d'activités de service ?

Dans une étude du territoire réalisé par le bureau d'études « Epures » pour la réalisation du SCOT du territoire, il est indiqué « Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles est le plus pourvoyeur d'emplois. Il représente 51% des emplois commerciaux, de la CoPLER mais seulement 29% des établissements. Le commerce de détail (vente de marchandises dans l'état où elles sont achetées généralement à une clientèle de particuliers) concentre le plus d'établissements (57% des établissements et 38% de l'emploi commercial salarié privé)

Ce sont les commerces dédiés à l'équipement de la personne qui ont connu l'évolution positive la plus importante. Le nombre de commerces alimentaires et en hygiène/beauté/santé ont également augmenté depuis 2014.

Cette évolution positive n'est pas constatée dans le domaine du sport/culture/loisirs.

5.6.12. Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Nombre	%
Ensemble	731	100,0
Industrie	98	13,4
Construction	127	17,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	220	30,1
Services aux entreprises	151	20,7
Services aux particuliers	135	18,5

- **Service aux entreprises** : ex activités juridiques et comptables, conseil en management, logiciels, ingénierie et conseil en technologie, R&D, publicité et études de marché, (location de véhicules et d'équipements, intérim, sécurité, propreté, accueil et courrier, logistique, centres d'appels,
- **Services aux particuliers** : les services aux personnes dépendantes (assistance aux personnes âgées ou handicapées, garde-malade, accompagnement dans les promenades et actes de la vie courante, téléassistance, etc.) les services de la vie quotidienne (travaux ménagers, préparation de repas à domicile, jardinage, petit bricolage, etc.) les services à la famille (garde d'enfants, cours à domicile, etc.).

Les prestations de service sont très importantes à l'échelle d'un territoire. Elles permettent de contribuer à la qualité de vie des habitants et renforcent l'attractivité du territoire.

5.6.13. Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	1 139	100,0	841	229	44	16	9
Agriculture, sylviculture et pêche	186	16,3	168	17	1	0	0
Industrie	110	9,7	54	31	14	7	4
Construction	140	12,3	99	38	1	2	0
Commerce, transports, services divers	569	50,0	459	93	14	3	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	153	13,4	119	26	7	1	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	134	11,8	61	50	14	4	5

Globalement, le tissu économique de la CoPLER est principalement composé de petits établissements. Une tendance aussi remarquée au niveau de l'arrondissement de Roanne et de la Loire. Actuellement, 5 EHPAD et 1 accueil de jour sont présents. L'enjeu du vieillissement est de maintenir les personnes autonomes le plus longtemps possible. Ainsi, les services de proximité et la vie associative jouent un rôle important pour les personnes en perte d'autonomie.

5.6.14. Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	2 509	100,0	688	601	494	524	202
Agriculture, sylviculture et pêche	44	1,8	31	13	0	0	0
Industrie	908	36,2	111	198	206	191	202
Construction	182	7,3	110	15	57	0	0
Commerce, transports, services divers	518	20,6	228	190	100	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	204	8,1	70	102	32	0	0

Administration publique, enseignement, santé, action sociale	857	34,2	208	185	131	333	0
--	-----	------	-----	-----	-----	-----	---

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Le domaine l'industrie est le secteur qui emploie le plus de salariés suivi de près par l'administration publique, enseignement, santé et action social. Il y a donc potentiellement 1666 salariés (66%) aux 35h et donc potentiellement :

-Du temps pour activités de loisirs : sport, culture...

-Du temps en soirée et/ou week-end pour être sensibilisé lors de manifestation et/ou réunion.

L'industrie est le secteur qui répertorie le plus grand nombre d'emploi salariés privés (48% au total); les services, hors intérim, en comptabilisent 28%. La CoPLER dispose d'une industrie relativement résistante dans une période de conjoncture délicate. Le territoire se démarque particulièrement dans les secteurs « textile-habillement » (24%) et dans le « carton-édition-imprimerie » (25%) . Ils sont suivi par la « métallurgie-mécanique » (22%) et les activités « agroalimentaires » (14%).

Néanmoins, et bien que pourvoyeurs d'emplois, les 2 premiers secteurs voient leurs nombre d'emplois diminuer significativement entre 2009 et 2014. (-30% pour le textile et -10% pour le carton)

Dans cette même période, l'agroalimentaire et la métallurgie-mécanique ont évolué positivement, témoignant de la capacité du territoire à savoir s'adapter et faire évoluer leurs savoirs faire.

L'emploi commercial est peu présent puisqu'il concentre seulement 10% de l'emploi salarié privé, contre 16% au niveau départemental et 17% au niveau national. Il affiche néanmoins un gain de +19.6% ce qui en fait le secteur le plus dynamique.

Seul le BTP-construction suit les tendances des autres territoires.

Le secteur de la santé, de l'action social concentre à lui seul 36% des emplois privés de service.

Un nombre significatif d'exploitants agricole est présent, ce qui confirme le caractère « rural » du territoire.

Les associations loi 1901 (dont les clubs sportifs et les activités récréatives et de loisirs), et les professions libérales sont concentrées dans les gros bourgs de la CoPLER (notamment à St Symphorien de Lay).

5.7. Les revenus - Salaire

5.7.1. Ménages fiscaux de l'année 2015

Nombre de ménages fiscaux	5 376
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	13 281,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 645
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	48,3

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

5.7.2. Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2015 (%)

Ensemble	100,0
Revenus d'activité	69,6
<i>dont salaires et traitements hors chômage</i>	61,1
<i>dont indemnités de chômage</i>	3,1
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	5,4
Pensions, retraites et rentes	28,8
Revenus du patrimoine et autres revenus	9,9
Ensemble des prestations sociales	5,2
<i>dont prestations familiales</i>	3,1
<i>dont minima sociaux</i>	1,1
<i>dont prestations logement</i>	1,0
Impôts	-13,5

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie (FiLoSoFi) au 01/01/2016.

5.7.3. Salaires net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	12,0	10,7	12,8
Cadres*	21,6	19,4	22,4
Professions intermédiaires	13,7	12,2	14,6
Employés	10,2	9,9	11,5
Ouvriers	10,6	9,2	11,0

- * Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
- Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
- Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

5.7.4. Salaires net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2015

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	9,3	8,9	9,6
De 26 à 50 ans	12,0	10,8	12,7

Plus de 50 ans	13,3	11,3	14,7
----------------	------	------	------

- Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.
- Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

5.8. TOURISME

5.8.1. Logements

Nombre d'hôtel : 0
 Chambre d'hôtes : 10
 Gites ruraux : 27
 Hébergement de groupe : 7
 Camping : 1
 Hébergements insolites (tipis, cabanes) : 3

5.8.2. Activités sportives et de loisirs :

Base aviron à Cordelle : Située sur la presqu'île de Mars, Le projet a été mené en collaboration entre 3 entités : La Fédération Française d'Aviron, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isables. Elle permet l'organisation de compétitions nationales chaque année. De plus, la base est ouverte au public sur une période définit.

Depuis son ouverture (2015), 2000 personnes fréquentent le site et jouissent de ces activités.

Base de loisirs de la Roche (St Symph)

Chasse au Trésor : A la recherche des potions magiques de Matiron : Lay

Le relais de la Poste : Relais royal (visite) : St Symphorien de Lay

Musées : 2 (Le Rétro – Cordelle- ; Marionnettiste – St Symphorien de Lay)

Evènementiels culturels : Polyculture – Quartier d'été – biennale de la Roche – Les Rendez-vous de Juillet (marché de producteurs locaux nocturne) – Salon du goût – Festival Poules à Crête (festival de musique Punk)

32 chemins de randonnée balisés

3 Centres équestres : Neulise, St Cyr de Favières, Vendranges

5.8.3. Patrimoine bâti:

Château de la Roche : Géré par le pôle Tourisme de la CoPLER, des visites guidées et théâtralisées sont proposées d'Avril (Pâques) à Octobre (Halloween).

En moyenne, 13 000 personnes visitent le château chaque année.

Des produits locaux et boissons sont vendus sur place.

Deux conteneurs (Emballages et Verres) sont installés sur le parking.

Un « triptik » composé de bacs de 100L chacun est installé sur la terrasse. Ainsi, le factotum et les personnes en charge des visites récupèrent les emballages et les verres triés et les apportent dans les conteneurs du parking.

Château de l'Aubépin

Patrimoine Religieux :

Abbaye de Pradines

Eglises de Régnv et Neulise et St Symphorien de Lay, Fourneaux

5.8.4. Sites d'exception

Village de Lay : Ce village fortifié accueille de nombreux touristes. Un jeu de piste est proposé pour visiter le village sans guide.

Viaduc de St Symphorien de Lay : ce site est également très touristique (2 points-tri de poubelles urbaines 3 flux ont été ajoutés en 2019)

Le relais de la tête noire, siège de la CoPLER (mais qui ne propose plus d'antenne d'office du tourisme en raison d'une fréquentation insuffisante).

5.8.5. Les manifestations

T4/Les évènements du territoire

De part son attractivité, de nombreuses associations proposent chaque année plusieurs types de manifestations : culturelles, sportives....

Ainsi, chaque commune, via son comité des fêtes va organiser sa fête patronale. Généralement sur plusieurs jours, ces dernières sont productrices de déchets.

Recensement des principales animations/événements de la CoPLER et contacts :

cf : Z:\Brynhild\Public\sensibilisation\Actions Tri\mairies\recap-mairie-2018-2019.xls.

Le pôle Tourisme de la CoPLER organise des évènements et accompagne les organisateurs pour un soutien logistique et/ou organisationnelle.

5.8.6. Spectacles proposés par la CoPLER

Le pôle « Culture » de la CoPLER propose des spectacles toute l'année et pour divers publics

-Les quartiers d'été : Série d'apéro-concerts de juillet à Août sur la terrasse du Château de la Roche.

En 2017 : 12 concerts ont été joués devant plus de 1500 personnes.

-Les spectacles : spectacles pour enfants à partir de 3 ans

-Les scènes buissonnières : concerts et spectacles grand public dans des lieux atypiques.

En 2017, 11 compagnies ont joué leur spectacle devant plus de 500 personnes (300 adultes et 200 enfants)

Dans le but de réduire la production des déchets des manifestations, la CoPLER propose d'accompagner les organisateurs dans la mise en place de leurs événements :

-Explication de la démarche auprès des bénévoles lors des réunions de préparation

-Mise à disposition de la logistique de tri des déchets et des affiches.

-Prêt (contre caution), de gobelets lavables.

6. ACTIONS DE PREVENTION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit mettre en place des actions qui s'inscrivent dans les axes suivants :

3 axes transversaux :

- Être éco-exemplaire
- Sensibiliser
- Utiliser les instruments économiques

7 axes thématiques :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises
- Réduire les déchets du BTP
- Réduire les déchets marins

Même sans être engagée officiellement dans un programme de prévention des Déchets, la CoPLER milite depuis plusieurs années et mets en place des actions en ce sens. Ainsi, des actions peuvent déjà être inscrites dans un ou plusieurs des axes cités ci-dessus.

6.1. Être éco-exemplaire

Tous les agents de la CoPLER, suivent régulièrement des formations pour réduire leur impact sur l'environnement :

-Formation à l'éco-conduite : Depuis 2012, 2 formations ont été dispensées à 27 agents. Un rappel est effectué l'année suivante pour chaque agent, soit en 2013 et 2016.

Depuis sa mise en place, une baisse significative de la consommation d'essence est remarquée sur les véhicules CoPLER : de 13.11L/100km à 8.7L/100km (2016), soit une baisse de 33% pour une même distance parcourue annuellement. Cette forte baisse peut s'expliquer à la fois par les changements de véhicules moins consommateurs, mais aussi par l'éco-conduite.

-Imprimantes paramétrées en « Recto/Verso et Noir & Blanc » par défaut : Toutes les imprimantes de la collectivité proposent dans un premier temps aux agents d'imprimer leur document en R/V et N&B Ils doivent donc faire eux-mêmes une manipulation s'ils ne souhaitent pas avoir cette impression (la plus « économe »).

-Vaisselle lavable pour les agents : Les agents « des bureaux » mangent généralement sur place. Ainsi, de la vaisselle lavable (couvert, verre, assiettes) est mise à disposition. Depuis peu, la collectivité est équipée d'un lave-vaisselle permettant de faire des économies d'eau. Les agents de terrain, récupèrent leurs repas à la cantine scolaire de St Symphorien de Lay. Les plats, assiettes et couverts, sont lavables. Certains desserts et fromages sont emballés en parts individuels. Une action de prévention peut être menée sur ce déchets (travaille en partenariat avec le chef de la cantine de St Symphorien de Lay).

-Compostage des biodéchets : Que ce soit les agents « de bureau », ou les équipes techniques, tous ont la possibilité de composter leurs biodéchets. Ainsi, 2 composteurs de 400L chacun, sont mis à disposition vers les lieux de vie des agents (local technique pour les agents de terrain, et derrière la salle de pause pour les agents de bureau). Un autre composteur autonome a été ajouté en déchèterie de Croizet-sur-Gand (les agents mangent souvent sur place) ainsi qu'à la résidence d'entreprise de la zone industrielle des Jacquins à Neulise.

6.2. Sensibiliser

Depuis plus de 10 ans, et l'embauche du premier Ambassadeur « Tri et Prévention des déchets », la politique de sensibilisation s'est largement développée au sein de la CoPLER. Ce poste n'a pas été renouvelé mais une assistante administrative et communication a été recrutée. Elle prend en charge la communication de proximité auprès des usagers ainsi que la réalisation des différents supports de sensibilisation et une partie des animations (compost et gaspillage alimentaire).

Les animations scolaires sur le tri sélectif ont été déléguées à des animateurs sportifs d'une association partenaire (ASAJ : Association Sportive d'Activités Jeunesse).

En effet, plusieurs types d'actions et de supports sont utilisés pour sensibiliser tous les publics au tri et à la prévention des déchets :

6.2.1. Animation scolaire :

Des ½ journées d'animation sont proposées pour chaque classe, du CP au collègue. Depuis 2008, ce sont en moyenne 300 élèves qui sont sensibilisés à la problématique des déchets et les enjeux de leur réduction chaque année.

La CoPLER s'adapte au rythme scolaire. En effet, lorsque les Temps d'Accueil Périscolaire étaient d'actualité, des séances plus courtes mais plus nombreuses étaient proposées aux structures qui géraient ce temps (MJC, centre de loisirs, mairie...)

Les nouvelles animations sur le tri sélectif proposées, en version sportive (les animateurs organisent des jeux agrémentés de questions), connaissent un grand succès auprès de toutes les tranches d'âge.

6.2.2. Action de porte à porte :

Les agents du service Déchets vont sensibiliser l'habitant directement chez lui. Ces rencontres sont l'occasion de rappeler les consignes de tri et répondre aux éventuelles questions sur le fonctionnement du pôle « Déchets ». Depuis 2010, une moyenne annuelle de 550 personnes sont vues et sensibilisées personnellement.

Les secteurs de « porte à portes » sont ciblés en fonction des remontées de collecte effectuées par les équipes « chauffeurs-ripeurs » lors des tournées. En effet, ceux-ci vérifient le contenu des sacs lors de leur ramassage. Lorsqu'un mauvais tri est constaté les coordonnées sont indiquées à l'animateur qui pourra aller dans le secteur (ou directement chez la personne si des coordonnées personnelles sont trouvées) afin de rappeler les consignes de tri.

6.2.3. Animations ponctuelles

Le pôle « Déchets » se tient à disposition de tout ceux qui désirent avoir des informations sur le tri et la réduction des déchets.

En 2017, l'animateur s'est déplacé dans les locaux de « Lay' T Motive » afin de sensibiliser des membres de l'association à la confection de produits cosmétiques.

Un travail a été fait avec l'ADMR de St Symphorien de Lay afin d'éduquer les « assistants de vie » de l'association au tri. Ainsi, ils peuvent désormais expliquer le tri des déchets aux personnes chez qui ils interviennent.

6.2.4. Organisation d'évènement

Le pôle déchets organise, à l'occasion des semaines thématiques Nationales ou Européenne, des actions de sensibilisation sur tout le territoire.

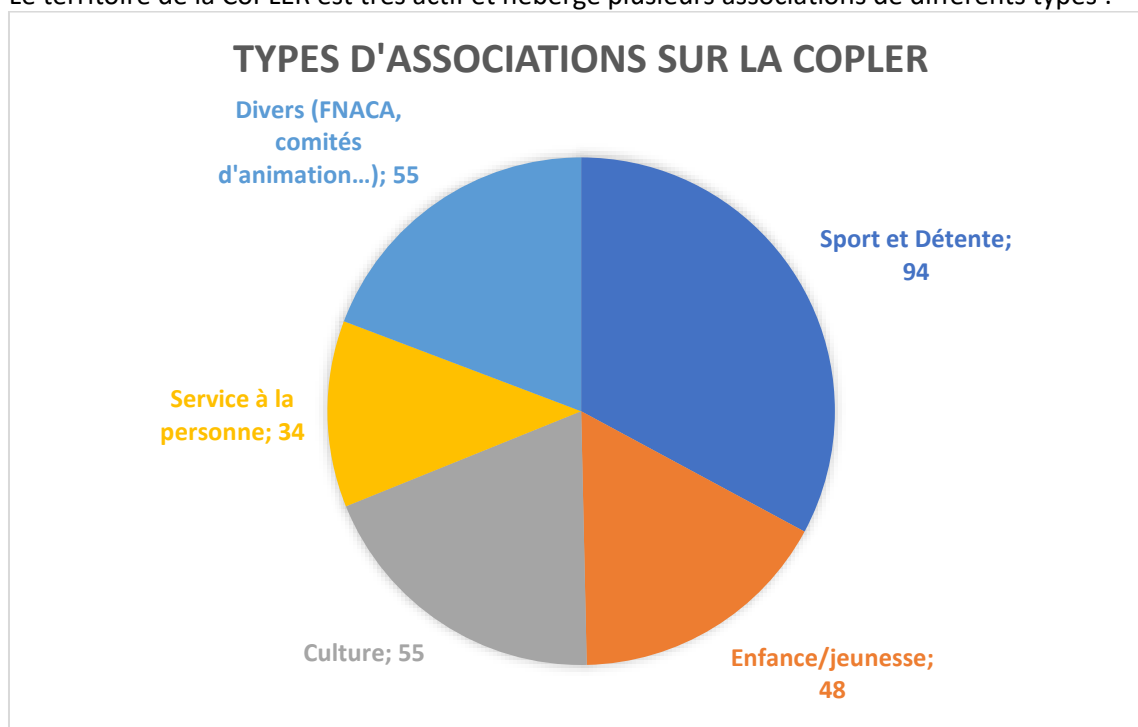
La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : Organisation d'animations sur la confection des produits cosmétiques et la réduction des déchets toxiques, mise en place d'une collecte de jouets sur toutes les écoles du territoire (en partenariat avec Eco-Système et Emmaüs), organisation de la Journée du Troc et Du Réemploi.

6.2.5. Kit d'accueil pour les nouveaux arrivants :

Les mairies ont en leur possession un sac de pré-collecte (type sac cabas). Celui-ci contient différentes informations sur les déchets : guide du tri, guide du compostage, documentation sur le recyclage et le tri des divers déchets produits par les ménages (DEEE, textiles...). Il est remis aux nouveaux arrivants lorsque ces derniers se présentent en mairie.

6.2.6. Information des bénévoles des associations organisatrices de manifestations :

Le territoire de la CoPLER est très actif et héberge plusieurs associations de différents types :



Chacune est susceptible de proposer un évènement : fête patronale, concours sportif, spectacle... Dans tous les cas, ceux-ci sont générateurs de déchets. La CoPLER propose d'accompagner les porteurs de projet lors de l'organisation de leur manifestation. Ainsi, l'animateur tri et prévention participe aux réunions de préparation, rappelle les consignes de tri aux bénévoles...

La CoPLER a investi en 2018 dans des bacs 100L sur roulettes et de couvercles avec différentes couleurs à positionner aux divers endroits stratégiques de la manifestation. Ainsi, la collectivité propose de mettre gratuitement à disposition (contre une caution) :

- des bacs de 240L à 660L pour les emballages et les ordures ménagères
- des bacs de 120L jaunes pour les Emballages
- Des bacs 100L pour le tri des Emballages, Verre et Ordures Ménagères
- Des caissettes de 65L pour le tri des Emballages et du Verre

En 2017, le matériel a été emprunté 10 fois. Beaucoup d'associations, même si elles n'empruntent pas le matériel, font le tri avec leurs moyens (ex : « Les Rendez-vous de Juillet », ou des écoles de Neulise... ont préféré utiliser leurs bidons et bacs pour le tri de leurs déchets)

Les équipes de collecte sont associées à la vérification du tri des déchets issus des manifestations. Si les bacs présentés à la collecte ne sont pas triés, alors ils ne sont pas collectés. Les chauffeurs appellent l'animateur Tri-Prévention pour le tenir informé. Ce dernier pourra ainsi rencontrer les organisateurs sur place afin de leur montrer le tri à effectuer. Une fois les déchets recyclables enlevés des contenants, les ordures ménagères restantes sont collectées lors de la prochaine collecte.

6.2.7. Communication « non verbale »

Lettre de l'Environnement :

En 2008, une « Lettre du Tri » est distribuée 2 fois par an dans toutes les boîtes aux lettres du territoire. Si son nom a évolué au fil des années (Lettre du Tri à Lettre de l'Environnement), les

informations consignées sont toujours du même type : bilan du tri, actualités sur les déchèteries et sur la collecte, faits divers et marquants, dates à retenir... Ce dépliant (3 volets A4), jugé trop redondants avec les autres documents de la CoPLER (CoPLER Mag') et dans un souci d'harmoniser les informations de la collectivité, a été intégrée au bulletin intercommunal en 2017. Ainsi, le document a disparu sous sa forme « Lettre ».

Guides du tri et du compostage :

Ces dépliants « 3 volets » au formats A4, sont remis lors des actions de sensibilisation en porte à porte et dans le kit d'accueil des nouveaux arrivants, évènements, manifestation, et à toute personne qui en fait la demande.

Un nouveau guide du tri, plus détaillé (16 pages) a été distribué aux habitants fin 2020. Il détaille les filières de recyclage pour répondre aux interrogations des usagers, aborde la prévention des déchets et le tri à la source des biodéchets.

Site internet :

Plusieurs pages du site internet de la CoPLER donnent des informations sur la gestion des déchets : la collecte, le tri et la réduction :

- Déchets ménagers : jour de collecte
- Déchets professionnels : Redevance spéciale et calendrier de la collecte des cartons
- Tri sélectif
- Déchets textiles
- Compostage
- Déchèteries : déchets acceptés – refusés, horaires, contacts
- Service de prêts : gobelets lavables et point de tri pour les manifestations
- Prêt de couches lavables

Une page Facebook du service Déchets a été créée fin 2020.

Flyers et affiches :

Des affiches et flyers sont réalisés en interne avec l'aide du service communication. Ce dernier organise régulièrement des campagnes de distribution des affiches et flyers dans les différents commerces et bâtiments « cibles » de la collectivité.

6.3. Utiliser les instruments économiques :

6.3.1. La Redevance Spéciale

Obligatoire depuis 2012, la CoPLER a mis en place cette redevance à destination des entreprises du territoire. Ceci permet aux professionnels de participer à la gestion des déchets en fonction de leur production d'Ordures Ménagères. Ainsi, un contrat avec l'entreprise est signé. Cette dernière s'engage à ne pas produire plus de déchets que ce qui est consigné dans le contrat : de 100L/semaine à plusieurs bacs 770L hebdomadaire.

Un suivi régulier est effectué par les équipes de collecte. Si un dépassement trop régulier est constaté, il est demandé aux entreprises de revoir leur contrat ou de baisser leur production d'OM. L'accès aux déchèteries pour les professionnels est possible mais, soumis à des conditions tarifaires spéciales.

La révision de cette redevance en 2020 (actualisation des tarifs) a conduit de nombreux professionnels à revoir leurs pratiques (tri sélectif, récupération des déchets alimentaires, ...)

6.3.2. La Taxe ou Redevance Incitative pour les ménages

Cette taxe n'est pas utilisée sur le territoire de la CoPLER. Une étude sur son éventuelle mise en place a été menée en 2019, mais n'a pas retenue l'attention des élus. Les marges de progression ne semblent pas significatives, notre territoire produisant déjà peu de déchets. L'option retenue a donc été celle de la réduction des fréquences de collecte (C0.5), moins complexe à mettre en œuvre et qui ne nécessitait pas le recrutement d'agents supplémentaires pour la gestion de cette redevance.

6.4. La Lutte contre le gaspillage alimentaire

La CoPLER propose chaque année aux cantines scolaires de sensibiliser les élèves et le personnel à la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'occasion d'une semaine spéciale et banalisée.

Depuis 2015 et la mise en place de cette action, l'action s'est déroulée dans les cantines de : Lay, Cordelle, Neulise, Régnny, Saint Symphorien de Lay, Saint just la Pendue et Vendranges. Lors de cette semaine, tous les élèves du CP au CM2 sont sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Des actions plus spécifiques auprès des adultes et des gros producteurs pourront être mises en place.

6.5. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

6.5.1. Les composteurs « privés »

Depuis 2011, la CoPLER vend des composteurs de 2 tailles différentes à toutes les personnes intéressées par le compostage de leurs biodéchets (particuliers, entreprises....).

Trois nouveaux modèles seront proposés à la vente début 2021, pour permettre aux foyers les plus modestes de s'équiper.

De plus, un accompagnement est proposé aux écoles et structures qui souhaite développer cette action. La mise en place de composteur a été l'occasion de sensibiliser le personnel, les élèves... toutes personnes en contact avec les composteurs :

Ecoles de St Symphorien de Lay, Neulise, St Priest la Roche, Fourneaux, St Victor sur rhins.

Crèches : Neulise, Cordelle, St Cyr de Favières, St Symphorien de Lay

Maison de retraite : St Just la Pendue, St Symphorien de Lay, Lay

6.5.2. Les composteurs « collectifs » :

Afin de respecter et atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétiques pour une Croissance Verte, des composteurs collectifs ont été installés sur les sites plus urbanisés et pour lesquels les occupants des lieux n'ont pas de jardins ou compostent rarement.

Ainsi, et en accord avec les bailleurs sociaux, des composteurs « collectifs » ou « partagés » ont été installés sur les communes suivantes :

St Symphorien de Lay (Résidence du Gand), st just la Pendue (lot La Luminière), Régnny (jardins partagés), Neulise (derrière l'école).

Ces composteurs fonctionnent plus ou moins en autonomie ; Des formations ont été dispensées aux cantonniers de Neulise et Régnny pour la bonne gestion de leurs sites.

6.5.3. Les sites abandonnés :

Certains sites ont été « abandonnés ». En effet, certains composteurs collectifs n'ont pas fonctionné : st Victor-sur-Rhins, Vendranges et Cordelle. Ils avaient été mis en place à l'initiative des guides composteurs, mais, l'obligation d'entretenir ces sites devenant trop contraignante, les composteurs ont été démontés.

6.6. Augmenter la durée de vie des produits

Certains objets et/ou matériaux inutiles pour le propriétaire mais encore en état de fonctionnement ne sont pas forcément dévoués à la poubelle ; C'est pourquoi, des espaces spécifiques ont été créés dans les déchèteries de la CoPLER.

6.6.1. Espace « Emmaüs »

Un accord entre l'association et la CoPLER est effectif. Ainsi, des espaces dédiés au dons permettent aux usagers de la déchèterie de déposer leurs objets encore en état tel que des meubles, jeux, jouets, livres....

Les compagnons d'Emmaüs viennent tous les jeudis sur les sites afin de récupérer ce qui a été mis de côté pour eux.

En 2017, plus de 49 Tonnes d'objets ont été déposés pour l'association.

6.6.2. Espace « Remploi-Réutilisation »

Un espace de type « troc » est mis en place dans les 2 déchèteries. Dans celui-ci, les personnes peuvent déposer leurs matériaux encore utilisables (fond de ciment, carrelage, portes, fenêtres, éviers.....) et généralement non récupérés par Emmaüs. Ceux-ci peuvent être pris par tous ceux qui viennent à la déchèterie, sans obligation de dépôt en retour. Ce service, mis en place en 2016, est très apprécié des usagers.

En 2020, la zone dédiée sur la déchèterie de Matard a été agrandie pour permettre de détourner des bennes un plus grand nombre d'objets.

6.7. Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.

Des animations peuvent être mise en place à la demande de partenaires de projet ou à l'initiative de la CoPLER

6.7.1. Avec des partenaires locaux :

Sur le territoire, l'association Lay't Motiv est particulièrement active pour la mise en place d'action démontrant les bienfaits environnementaux et sanitaires d'une consommation responsable. Elle a sollicité plusieurs fois l'animatrice Tri et Prévention des Déchets pour animer des ateliers sur la réduction des déchets :

-Marché de Noël (autrement) : tenu d'un stand où des décorations de Noël étaient confectionnées à l'aide de déchets (bouteilles en plastiques, rouleau en carton...). Une cinquantaine de personnes sensibilisées sur la journée.

- Stand « Disco salade de Fruit » au Lays'tival en 2016 : confection sur place de Salade de fruits avec les invendus des marchés des jours précédents. Une centaine de personnes sensibilisées sur la journée
- Animations d'ateliers sur la consommation responsable en soirée et en journée : produits cosmétiques « fait maison »... Une dizaine de personnes sensibilisées à chaque session.

6.7.2. A l'initiative de la CoPLER :

Certaines semaines nationales thématiques sont l'occasion pour la CoPLER de monter des événements spécifiques.

La Semaine européenne de la Réduction des Déchets : Chaque année, la 3^{ème} semaine de Novembre est consacrée à la sensibilisation de la réduction des déchets. La CoPLER, s'associe à l'évènement et propose chaque année plusieurs animations pour sensibiliser le tout public, les élus et les entreprises à cette thématique. Ainsi, depuis 2010, tous les habitants du territoire et des environs sont invités à troquer leurs objets à l'occasion de la journée du troc et du réemploi. C'est l'occasion aussi pour les professionnels du réemploi du territoire de démontrer leurs savoir-faire et aux associations locales de promouvoir leurs actions en faveur de la prévention des déchets.

Chaque année, plus de 400 personnes se déplacent à la journée du troc.

D'autres action (collecte de jouets, ateliers « faire ses produits cosmétiques », visites de sites de recyclage et/ou traitement des déchets) sont organisés à cette occasion.

Les semaines nationales du compostage « Tous au compost ! » : Chaque année, le réseau « Compost Citoyen » organise 2 semaines de sensibilisation autour de la thématique du compostage et les alternatives aux pesticides. La CoPLER saisie l'occasion pour sensibiliser tous les publique à ces thématiques de manières originale : troc- plante, atelier sur la saisonnalité et la consommation des fruits et légumes de saison, mise en avant des livres sur cette thématique dans les bibliothèques du territoire....

6.8. Réduire les déchets des entreprises

Comme indiqué dans le chapitre 5.3.2, la CoPLER a mis en place la redevance spéciale pour les entreprises du territoire. Ce moyen, permet non seulement aux entreprises de contribuer au traitement des déchets et au financement du service en fonction de leur production de déchets, mais c'est également un moyen de les inciter à réduire leur production de déchets.

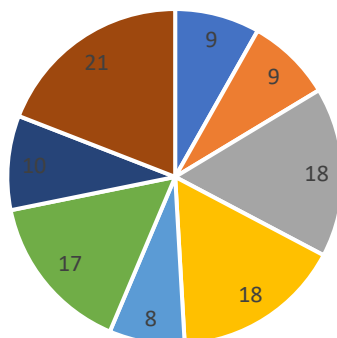
6.9. Réduire les déchets du BTP

Aujourd'hui, la CoPLER compte de nombreuses entreprises produisant des déchets type « BTP ».

Aucune action spécifique n'a été engagée auprès d'elle afin de leur permettre de réduire leurs déchets. Néanmoins, certaines ont fait appel au pôle « Déchets » afin de les accompagner dans la mise en place du tri et la sensibilisation des employés (Ex : Entreprise Forézienne d'entreprises du groupe Eiffage lors du chantier de la 2x2 voies à Neulise).

Idée d'action possible : Mise en place d'une économie circulaire au sein des entreprises du territoire afin que les déchets de certains deviennent les ressources des autres.

Entreprises de services et travaux de la CoPLER - Octobre - 2018



- Carrelage, revêtements de sols
- Charpente, couverture, zinguerie
- Garages, stations-service...
- Maçonnerie
- Métallerie, serrurerie, chaudronnerie
- Nettoyage, bricolage
- Plâtrerie, peinture
- Plomberie, chauffage

6.10. Réduire les déchets marins

La CoPLER n'étant pas un territoire maritime et sans littoral, il semble difficile de travailler sur cet axe. Néanmoins, plusieurs cours d'eau traversent le territoire. Les équipes environnement sont en charge du nettoyage de ces cours d'eau et en extrait régulièrement des quantités de déchets conséquentes. Le fleuve Loire a également fait l'objet d'opérations de nettoyage citoyennes ou interne à la collectivité. La pollution plastique y est très présente.

Ceux-ci sont malheureusement vecteurs de charriage. Par conséquent, les déchets emportés par les eaux fluviales sont généralement retrouvés dans les océans. Ainsi, toute action visant à réduire la production de déchet, impliquera une réduction des déchets maritimes.

7. Les actions à développer en priorité

7.1. La gestion de proximité des biodéchets

Le gisement de biodéchets évalué grâce aux caractérisations d'ordures ménagères démontre qu'il s'agit d'un axe essentiel pour continuer à faire baisser notre production d'ordures ménagères. Le compostage individuel et partagé sont les solutions les plus adaptées pour notre territoire, à dominante rurale. Des sites de compostages collectifs seront intégrés dans des jardins pédagogiques sur les communes de Lay et Fourneaux afin d'y sensibiliser les scolaires. D'autres sites pourront se prêter à des aménagements similaires.

Une collecte séparée (en PAV) est néanmoins envisageable dans les hypercentres des plus grosses communes et permettrait de capter également les surplus de marché.

La collectivité a répondu à l'appel à projets de la région Auvergne-Rhône-Alpes/ADEME début 2021. La note descriptive est jointe en annexe de ce dossier.

Notre dernière caractérisation des ordures ménagères ayant révélé 35kg de biodéchets par an et par habitant, la mise en place du tri à la source des biodéchets vise à réduire cette partie valorisable à moins de 10 kg.

7.2. La sensibilisation

C'est un axe prioritaire depuis de nombreuses années sur la CoPLER, mais il est toujours nécessaire d'intensifier les actions dans ce domaine. Pour s'ancrer dans les comportements, le geste de tri (y compris des biodéchets) doit être enseigné dès le plus jeune âge.

Le rythme des animations, toujours en version ludique et sportive, sera intensifié sur notre territoire. Il est également important d'aborder les problématiques environnementales d'une manière plus globale, pour que les jeunes générations comprennent l'importance de la réduction des déchets. C'est pourquoi la création d'un sentier pédagogique est envisagée, afin de servir de support aux scolaires, aux centres aérés ainsi qu'aux habitants. Il abordera en plus du tri des déchets les différentes formes de pollution, les richesses de notre environnement et ses faiblesses. Un site touristique situé en zone Natura 2000 et classé Espace Naturel Sensible a été identifié (presqu'île de Mars, en bord de Loire sur la commune de Cordelle). La variété de la faune et de la flore y est significative et le profil du chemin adapté au plus grand nombre. La proximité de la base nautique attire de nombreuses personnes sur le site, pourvu d'un vaste parking, idéal pour les transports scolaires.

7.3. Développer le réemploi et envisager une recyclerie

Faire de nos déchets une ressource est possible sur notre territoire. Le succès des zones de réemploi démontre l'intérêt des habitants pour donner une deuxième vie aux objets. Dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion, nos agents disposent de l'outillage et des compétences pour mettre en œuvre cette valorisation. Ils ont déjà réalisé des composteurs en matériaux de récupération et des hôtels à insectes pour les jardins pédagogiques.

Un projet d'extension de la déchèterie, en cours d'examen, inclut un atelier pour permettre le stockage et la réparation de plus d'objets. La collectivité disposant par ailleurs de locaux inoccupés, l'idée de la création d'une recyclerie est à étudier.

8. Annexe : le tri à la source des biodéchets (AAP 15/01/2021)

1 NOTE DESCRIPTIVE DETAILLÉE DU PROJET

1) Contexte du territoire d'intervention

La Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER) regroupe 16 communes du département de la Loire qui compte en tout 13 825 habitants. Elle exerce la compétence collecte et délègue au Syndicat d'études pour l'élimination des déchets du roannais (SEEDR) la compétence traitement.

Le service Déchets de la CoPLER est labellisé Atelier Chantier d'Insertion et emploie une vingtaine de personnes environ : 3 encadrants pour les deux déchèteries, 4 encadrants (chauffeurs poids lourd) pour les collectes et une dizaine d'agents en insertion en moyenne

(ripeurs et agents de déchèterie). La gestion administrative et la communication sont assurées par le responsable et une assistante.

La CoPLER a toujours été très active au niveau de la prévention des déchets et emploie depuis plus de 10 ans un animateur du tri et de prévention. Ce poste n'a pas été renouvelé en 2019, mais une assistante administrative et de communication a été recrutée à la place. Elle prend en charge les missions de suivi de collecte et de communication de proximité auprès des habitants et des associations, une partie des animations scolaires sur le compostage et le gaspillage alimentaire. En complément, des prestations sont déléguées à l'association Madeleine Environnement (gaspillage alimentaire et compostage) ainsi qu'à une association sportive qui propose par le biais de ses animateurs une sensibilisation au tri sélectif en version ludique.

Le travail sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, débuté en 2018 avec une collectivité voisine, la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) est remis en route cette année par la nouvelle équipe électorale. La collectivité portera cette fois seule ce projet, car la CCVAI ne dispose pas de suffisamment de personnel pour continuer à travailler ce dossier dans l'immédiat. Le projet d'adoption en a été confirmé par notre conseil communautaire le 16 décembre 2020.

En plus de développer les actions prévues dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets, ce PLPDMA proposera d'intensifier les actions de sensibilisation et de prévention.

En 2019, 2159 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en régie sur notre territoire (soit moins de 155kg/an/habitant). Le tri sélectif, organisé en points d'apports volontaires (52 points répartis sur les 16 communes), a permis de collecter 335 tonnes d'emballages, 290 tonnes de papiers et 488 tonnes de verre. Ces tonnages étaient relativement stables depuis plusieurs années.

Le service est financé par la TEOM et une redevance spéciale a été instaurée pour les professionnels. Le coût aidé reste modéré : 71€ HT par habitant en 2019.

Début 2020 ont été mises en place de nouvelles tournées de collecte d'OMR, sur un rythme C0.5 afin d'optimiser le remplissage de nos camions. Dans le même temps, l'extension des consignes de tri a été mise en place et la collecte des emballages proposée en porte à porte partout où cela était possible. Une campagne de communication conséquente a permis la mise en œuvre de ces changements.

Au terme de 11 mois, le bilan est encourageant : 22% de baisse sur les OMR collectés (soit 412 tonnes de moins qu'en 2019) et 80% d'augmentation sur les emballages recyclables (soit 244 tonnes supplémentaires par rapport à 2019).

Afin de poursuivre cette baisse de production d'OMR, il est maintenant nécessaire de mettre en place le tri à la source des biodéchets, le gisement évalué correspondant à environ 20% de la production d'OMR.

Le compostage (individuel et de proximité) semble être la solution la plus pertinente pour notre territoire à caractère rural, mais les hypercentres des plus grosses communes, dépourvus d'espaces verts, ne sont pas propices à l'implantation de composteurs partagés. Une collecte séparée des biodéchets via des PAV (à contrôle d'accès) permettrait donc de proposer une solution de tri à la source pour tous les habitants.

La nouvelle équipe électorale a mis cette thématique comme priorité dans son projet de mandat concernant le secteur des déchets. Le déploiement du compostage de proximité est déjà acté et des formations Guide Composteurs sont planifiées (au 2^e semestre 2021, avec l'association Madeleine Environnement) pour le personnel technique des communes qui sera en charge de la gestion des sites.

Un site de traitement des biodéchets issus d'une collecte séparée a été identifié sur notre territoire (l'usine de compostage INVEKO à Saint-Priest-la-Roche). Le démarrage de cette collecte séparée est envisagé pour janvier 2022. Cela permettrait d'affiner le procédé de traitement des biodéchets sur ce site, qui sera ensuite en mesure de réceptionner les biodéchets des autres collectivités adhérentes de notre syndicat de traitement dès 2023.

2) Description des actions prévues

La promotion du compostage individuel restera l'axe privilégié de notre collectivité, les résidences avec jardin étant majoritaires sur notre territoire. Notre collectivité prend en charge la moitié du coût de l'équipement et proposera dès 2021 aux usagers des modèles moins onéreux. Les ventes, déjà sensiblement plus importantes depuis le changement du rythme des collectes OMR, seront stimulées par une communication multi-support appropriée (internet et réseaux sociaux, presse écrite et spots radios).

Des sites de compostage de proximité seront implantés dans les 16 communes, à l'intention des habitants des centre-bourgs. 4 sites de compostage partagé fonctionnant sur notre territoire depuis 2015, nous avons pu identifier les problématiques liées à la gestion de ces sites. C'est pourquoi le suivi des composteurs ne reposera plus que sur les bénévoles mais sera également intégré dans les missions des services techniques des communes (qui suivront une formation de guides composteurs). Le service déchets interviendra en appoint pour fournir le broyat (produit sur notre déchèterie) nécessaire. En plus des supports de communication habituels, des animations ponctuelles seront organisées et une sensibilisation des riverains en porte à porte effectuée, qui permettra également de distribuer des bioeaux.

Enfin, pour fournir aux habitants des hypercentres des communes les plus peuplées une solution de proximité, des Points d'Apports Volontaires de biodéchets, munis de contrôle d'accès (par badge ou Smartphone), seront installés. Les habitants concernés seront également sensibilisés en porte à porte. Des bioeaux ajourés et des sacs Kraft leur seront fournis. Les surplus des marchés (pesés séparément) pourront également être captés via ces PAV et les entreprises adhérentes de notre redevance spéciale seront progressivement intégrées à cette collecte, pour leur permettre de diminuer leur rythme de collecte OMR.

La campagne de communication sur les biodéchets ciblera également les utilisateurs potentiels des sites de compostage de proximité et des PAV.

3) Actions de prévention des biodéchets

La CoPLER propose à ses habitants une mise à disposition gratuite d'un broyeur de végétaux depuis début 2019. Une quarantaine de prêts environ a été réalisée dans l'année, mais la demandes sont de plus en plus nombreuses. Le nouveau guide du tri, envoyé à tous les habitants cette fin d'année 2020, a également permis de faire la promotion du broyeur de végétaux.

Les enfants des écoles primaires et du collège sont régulièrement sensibilisés contre le gaspillage alimentaire, soit par nos agents, soit par l'association Madeleine Environnement. Des animations sur le thème du compost, avec des visites des sites partagés, sont également proposés aux élèves.

Notre PLPDMA insistera sur cette partie prévention et la création d'un sentier pédagogique sur le thème des déchets et de la biodiversité est envisagée, afin de servir de support pour les scolaires, mais également pour sensibiliser tous les habitants du territoire. Des événements autour du compost seront également réalisés lors de la mise en route des sites de compostage collectif de chaque commune.

4) Impact sur l'organisation et les performances des collectes

L'ensemble des habitants ayant déjà changé de rythme en 2020, il ne nous reste plus qu'une seule collecte hebdomadaire, destinée aux professionnels adhérents de la redevance spéciale. Son rythme pourra évoluer en C0.5 également, grâce à la collecte séparée des biodéchets.

La dernière caractérisation des ordures ménagères, réalisée en 2016 selon les normes NF X30-413 et NF X30-408), a révélé une part encore importante de biodéchets dans les ordures ménagères : 35 kg par an et par habitant. En minorant un peu ce chiffre en raison des changements mis en œuvre récemment, cela permet d'évaluer le gisement de biodéchets à un peu plus de 400 tonnes par an environ. La captation de ce gisement par la mise en place de solutions de tri à la source permettrait donc de réduire encore de plus de 20 % nos tonnages d'ordures ménagères (et d'atteindre ainsi les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ainsi que ceux fixés par notre PLPDMA).

5) Modalités de gestion du retour au sol

Le compost produit sur les sites partagés sera réutilisé localement, dans les massifs et plantations des espaces verts communaux.

Le compost issu de la collecte séparée (produit en usine) sera normé et également réutilisé localement pour l'agriculture ou vendu en sacs.

6) Présentation de l'exutoire

L'usine de compostage INVEKO se situe sur notre territoire à Saint-Priest-la Roche et dispose des agrémentations nécessaires pour traiter les biodéchets (ICPE 2780-2 et 2780-3, agrément sanitaire SPA catégorie 2 et 3). Une station de lavage pour se conformer aux obligations réglementaires est en cours de réalisation et un casier de fermentation disponible pour accueillir nos collectes. Ce site traite actuellement des déchets verts et des boues d'épuration, mais ces dernières vont prochainement être redirigées vers un méthaniseur. Il disposera ensuite de tout l'espace nécessaire pour traiter l'intégralité du gisement de biodéchets de toutes les collectivités adhérentes de notre syndicat de traitement (l'agglomération roannaise travaille déjà à l'étude de collectes séparées de biodéchets). Un apport de déchets verts sera nécessaire pour équilibrer le compost issu des biodéchets, mais cela n'est pas problématique car seule l'une de nos déchèteries est équipée d'une plateforme de compostage. Une partie de nos bennes de déchets verts peut donc être redirigée vers ce site de traitement (en quantité égale à nos apports de biodéchets).

7) Evaluation prévue

Une caractérisation de nos ordures ménagères, réalisée en 2016 selon les normes NF X30-413 et NF X30-408, a permis d'évaluer notre gisement (ainsi que celui de notre syndicat de traitement dans sa globalité).

Une nouvelle caractérisation sera réalisée en 2023, à l'issue de la mise en place du tri à la source des biodéchets, afin de vérifier que les objectifs de notre PLPDMA sont atteints (réduire la part de biodéchets des OMR, actuellement de 35 kg/an/habitant à moins de 10kg/an/habitant).

Tout au long de l'année 2022, l'évolution des tonnages d'OMr et les tonnages entrants de la collecte séparée de biodéchets seront comparés afin d'estimer la part captée par les sites de compostage collectifs et le compostage individuel.

8) Calendrier prévisionnel

PLANNING PREVISIONNEL	TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS
Mai-juin 2021	Premières formations Guide Composteur (personnel technique des communes, élus et agents du service Déchets)
Juin à décembre 2021	Installation d'une dizaine de sites de compostage de proximité
Juillet 2021	Deuxième session de formations Guide Composteur (personnel technique des communes, élus et agents du service Déchets)
Juillet à septembre 2021	Enquête auprès des usagers (interne au service) dans les 5 hypercentres sélectionnés pour l'installation des PAV
Septembre 2021	Démarrage de la campagne de communication
Septembre-octobre 2021	Troisième session de formations Guide Composteur (personnel technique des communes, élus et agents du service Déchets)
Novembre-décembre 2021	Réception et installation des PAV biodéchets
Janvier 2022	Démarrage de la collecte séparée pour les habitants (une solution de location peut être envisagée si le nouveau camion avec BOM adaptée n'est pas encore réceptionné)
Janvier à décembre 2022	Installation d'une dizaine de sites de compostage de proximité supplémentaires afin que toutes les communes en soit pourvu (plusieurs sites pour les communes les plus peuplées)
Avril-mai 2022	Quatrième session de formation Guide Composteur (idem+ ouverture aux membres d'associations ou bénévoles impliqués dans la gestion des sites)
Juin 2022	Extension de la collecte séparée aux professionnels
Janvier 2023	Bilan de la première année de collecte séparée
Mars à septembre 2023	Déploiement éventuel de nouveaux PAV biodéchets dans les zones d'habitats denses (en fonction des taux de remplissage)
Octobre à décembre 2023	Seconde campagne de communication pour informer les habitants des résultats et les remercier de leur geste de tri